



**REGLEMENT DU CONCOURS DE CHANSON FRANCAISE
CHANTE, CHANTE, CHANTE !**

**DU LYCEE SAINT BENOÎT
26 MARS 2018**

Article 1 :

Le lycée Saint Benoît organise le Concours de Chant "Chante! Chante! Chante!"

Le concours propose trois classements avec la participation des écoles francophones de Turquie :

- 1 - École primaire : 1er niveau soit classes de 3e, 4e ou entre 8 et 10 ans
- 2 - École primaire, 2ème niveau soit classes de 5e, 6e, 7e, 8e ou entre 11 et 14 ans
- 3 - Lycée

Lycées invités :

- Le lycée Galatasaray
- Le lycée Tevfik Fikret d'Izmir
- Le lycée Tevfik Fikret d'Ankara
- Le lycée Pierre Loti
- Le lycée Charles de Gaulle
- Le Lycée Saint Joseph
- Le lycée Saint Joseph d'Izmir
- Le Lycée Sainte Pulchérie
- Le Lycée Notre Dame de Sion
- Le lycée Saint Michel
- Le lycée Saint Benoît

Ecoles primaires et secondaires invitées :

- L'école primaire Galatasaray
- L'école primaire Pierre Loti
- L'école primaire Charles de Gaulle
- L'école primaire Petit Prince
- L'école primaire NDS
- L'école primaire Özel Yeni Nesil 2000
- L'école primaire Tevfik Fikret d'Ankara
- L'école primaire Tevfik Fikret d'Izmir
- L'école primaire Özel Karşıyaka Piri Reis

Article 2 :

La participation au concours est individuelle.

Il n'y a pas de limite quant au nombre de participants mais pour chacun des trois classements, le nombre de finalistes sera au maximum de 3.

Article 3 :

Les concurrents choisissent une chanson en français.

Par ailleurs, ils sont également obligés d'interpréter une deuxième chanson choisie dans une liste proposée par le Comité d'organisation du concours.

Article 4 :

Le concours se déroule en deux étapes : « les Éliminatoires » et « la Finale ».

Article 5 :

Pour l'étape éliminatoire, les participants doivent adresser par courriel (concourschantesb@sb.k12.tr) jusqu'au 2 mars 2018 :

- deux enregistrements sonores au format numérique
- les formulaires de demande téléchargeable sur la page du site Internet du Lycée ([cliquez ICI](#)).

Les sélections seront effectuées à partir de ces enregistrements sonores.

Les concurrents peuvent interpréter leur chanson accompagnés soit d'un seul instrument, soit d'un groupe, soit sans aucun instrument.

Le jury sera constitué par les professeurs de musique des établissements scolaires invités.

La liste des finalistes sera proclamée le 7 mars 2018 sur le site internet du Lycée Saint Benoît.

Les écoles des élèves finalistes seront également informées officiellement.

Article 6 :

Le soir de la finale, les concurrents qui sont en finale chanteront devant le Jury avec un orchestre. L'orchestre sera l'orchestre du Lycée Saint Benoît.

Au cas où l'arrangement et/ou l'interprétation artistique le demande, les finalistes pourront chanter sans orchestre et accompagnés d'un seul instrument.

Le jury pour la Finale sera constitué par des interprètes turcs francophones, des diplomates, des critiques et des producteurs.

Article 7 :

En finale, les prix du meilleur interprète, des 2ème et 3ème interprètes seront remis dans les trois catégories :

- classes 3e et 4e ou entre 8 et 10 ans
- classes 5e, 6e, 7e, 8e ou entre 11 et 14 ans
- lycées

Les finalistes seront présents le 26 mars 2018 au Lycée Saint Benoît, l'horaire sera communiqué ultérieurement.

Ils seront accompagnés de leur professeur pour les répétitions et la finale.

Article 8 :

En Finale, les finalistes interpréteront une des chansons qu'ils ont chantées pendant les éliminatoires.

Les finalistes doivent impérativement annoncer le choix de la chanson au Comité du Concours du lycée Saint Benoît jusqu'au 9 mars 2018.

Aucun changement ne sera accepté après cette date.

Article 9 :

Prises de vues et films : dans le cas où vous ne souhaitez pas être filmé(e) et/ou pris(e) en photo, merci de nous le signaler.